

N°2023/03-15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

DATE DE CONVOCATION : 23 MARS 2023

DATE D’AFFICHAGE : 23 MARS 2023

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris Grand Est

LIEU DE REUNION : Maison du Temps Libre à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 28

PRESENTS : 16

VOTANTS : 22

ETAIENT PRESENTS : Dominique BAILLY, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Claudine POLIPOWSKI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS-LUBIN, Laurent LHOSTE, Céline DEMETZ, Hélène RONDEAUX, Véronique AUGUSTIN (départ à 21h36), Anthony BENOIT, Stella HENRY.

ETAIENT EXCUSES : Guy ISDANT

ETAIENT ABSENTS : El Ouahhab ARBAOUI, Souraya ALIOUET, Ines MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH.

POUVOIRS : Christelle MARTINEZ à Guy VALENTIN, Stéphane PAU à José GODINHO DA SILVA, Linda AYACHI à Stella HENRI, Vincent SIEPAIO à Hélène RONDEAUX, Chabane MAOUCHE à Adrien BAILLY, Aziz ABDAOUI à Laurent LHOSTE, Véronique AUGUSTIN à Anthony BENOIT (à compter de 21h36).



Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr

Matière : Droit de place
Service émetteur : Evénementiel

**Objet : DES DROITS DE PLACE ET DES FORAITS ELECTRIQUES DES INDUSTRIELS
FORAINS ET DES CIRQUES**

Rapporteur : Mme Christelle MARTINEZ,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29

VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 donnant délégation d'attributions au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ; modifiée par la délibération 2021/04-03 du conseil municipal de 06 avril 2021,

VU la commission du 14 mars 2023 ayant émis un avis favorable à l'unanimité.

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs des droits de place des forains en vue de la fête communale 2023 et des cirques à venir.

**Après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré à l'unanimité**

ARTICLE 1 : DECIDE de fixer les droits de place et des forfaits électrique des industriels forains et des cirques de la façon suivante :



TARIFS DES DROITS DE PLACE DES INDUSTRIELS FORAINS ET CIRQUES

CATEGORIES	PROPOSITIONS TARIFS 2022
Catégorie 1 Manèges (cobra, chenille, simulateur, auto-tamponneuses)	400€
Catégorie 2 Boutique (Confiserie, loteries, jeux d'adresse, tirs)	15€ le ml
Catégorie 3 Manèges enfantins	180€
Catégorie 4 Cirques	750€

TARIFS DU FORFAIT ELECTRIQUE POUR LES INDUSTRIELS FORAINS ET CIRQUES

AMPERAGE	PROPOSITIONS TARIFS 2022
Forfait caravane (par caravane)	60 €
Petits Métiers MONOPHASE	100€
De 1 à 9 kW TRIPHASE	160€
De 10 à 19 kW	190€
De 20 à 30 kW	230€
Plus de 30 kW	280€



Ces tarifs s'entendent pour un forfait de 10 jours maximum FETE FORRAINES et Cirques.

ARTICLE 2 : DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis et Monsieur le Trésorier de Livry-Gargan

ARTICLE 3 : DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le *06 avril 2023*

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait à Vaujours, le 31 mars 2023



[Signature]
Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris Grand Est

« Certifié exécutoire
compte tenu de l'affichage
le *06/04/2023*
et le dépôt en Préfecture
le *05/04/2023*



Mairie de Vaujours

20, rue Alexandre Boucher 93410 VAUJOURS
Tél. : 01 48 61 96 75 Télécopie : 01 48 60 78 03
contact@ville-vaujours.fr / www.vaujours.fr

